

**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2014**

ETAIENT PRESENTS : MM. BERNIER, MOREAU, Mme MENARD, MM BERNARD, Mme FERCHAUD, MM. BEALU,, Mme LEFEVRE, M. BUREAU, Mme TALLIER, MM. BONIN, PANNETIER, Mme PILLOT, DUFAURET, M. BROCHARD, Mme JARRY, MM.LECOUTRE, CHARRIER Y., CHARRIER M., Mme VILLEMONTAIX, M. ROBIN (à partir de 19h), Mme LENNE, HENNON, BLAIS, DUBRAY, M. COTHOUIS, Mme GAZEAU, M. BREGEON, Mme BERNAUD, BAZANTAY, GERBAUD, GUINEFOLEAU, M. BONNEAU.

ABSENTS EXCUSES : M ROBIN (jusqu'à 19h)

POUVOIRS : M. ROBIN à Mme JARRY (jusqu'à 19h)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marc BONNEAU, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Delphine CHERSON - Directrice Générale des Services
Véronique GESTIN, Directrice de l'Administration Générale
Élise FIÉ – Assistante.

☪

M. BERNIER, en tant que doyen d'âge des conseillers élus, préside la séance. Il demande à ses pairs de prendre place.

☪

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur BERNIER déclare la séance ouverte.

☪

Il proclame solennellement l'installation du Conseil Municipal. Il propose comme secrétaire de séance Monsieur Marc BONNEAU, lequel sera assisté de la Directrice Générale des Services.

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers, avec énoncé du résultat des élections. Il procède à un tour de table au cours duquel chaque élu se présente.

Le Président rappelle que le Conseil municipal de Bressuire a voté à l'unanimité en mars 2013 le maintien du statut des communes déléguées afin de garder une proximité des élus auprès de la population. Il s'agit d'un choix politique fort à l'intention des communes déléguées.

Élection du Maire

Il rappelle que, pour la première fois, le Conseil Municipal est issu d'une liste commune, compte-tenu de la disparition du sectionnement électoral.

Il revient sur la loi du 16 décembre 2010 qui permettait aux conseils municipaux de choisir entre une fusion simple ou le passage des communes associées en communes déléguées.

Cette loi a ainsi supprimé les sectionnements électoraux des communes associées, chaque électeur de Bressuire et des communes déléguées a donc voté pour une même liste.

Il donne lecture des articles L.2122.8 al. 1/L.2122-4 al. 1.

Il déclare le scrutin ouvert et demande s'il y a des candidatures au poste de maire et si certains conseillers souhaitent intervenir.

Il précise que le Maire est élu parmi les membres du Conseil au scrutin secret et à la majorité absolue.

Marie JARRY prend la parole et propose la candidature de Jean-Michel BERNIER au nom des élus de la liste « Bressuire ensemble ».

Jean-Michel BERNIER remercie Madame JARRY de sa proposition et demande s'il y a d'autres candidats ; la réponse est négative.

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Albert MERCERON – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Marinette TALLIER – Assesseur
- Cécile GUINEFOLEAU – Assesseur

Il procède au vote.

Le Président procède au dépouillement à haute voix des bulletins trouvés dans l'urne.

Il proclame les résultats suivants :

Votants :	33
Bulletins nuls ou blancs :	3
Suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

RESULTATS

Voix obtenues par Jean-Michel BERNIER :	30
Bulletins blancs :	3

Jean-Michel BERNIER est élu Maire de Bressuire.

Le Maire remercie la population de lui avoir accordé sa confiance.

Il remercie l'ensemble de ses colistiers, ainsi que tous les élus qui ont accompli un énorme travail au cours du dernier mandat et qui ont fait le choix de se retirer, il leur souhaite une retraite politique sereine et heureuse.

Il espère retrouver au cours du prochain mandat l'esprit positif et serein qui a régné jusqu'alors.

Il rappelle que les enjeux ont changé ; un lien étroit existait entre la ville de Bressuire et la communauté de communes Cœur du bocage et les résultats de cette coopération ont été très probants.

Le bien être des concitoyens (habitants de Bressuire d'origine française et étrangère) est au cœur des préoccupations, le lien social doit ainsi être conservé et accru, en créant les conditions favorables à ce lien.

Les services de qualité et de proximité doivent être conservés et confortés à Bressuire et dans les communes déléguées.

Les agences postales de Noirlieu et de Noirterre implantées dans les commerces permettent leur pérennité et confortent ce lien social.

Des travaux sont prévus dans les mairies de Noirterre et de Saint-Sauveur.

Créer des espaces publics où les gens se rencontrent, permettre à chacun d'exercer une activité sportive ou culturelle constituent les objectifs de cette municipalité.

La construction de la nouvelle école qui intégrera un centre de loisirs et une ludothèque participeront au développement de Bressuire et au bien être des concitoyens.

Le développement et l'attractivité de Bressuire font partie des projets, avec la répartition des logements, et la restructuration de certains quartiers, tels que les quartiers Marolleau, Valette et du Dr Bernard.

L'équilibre des zones commerciales et le développement des zones phares seront au cœur des réflexions telles qu'Alphaparc et Bocapôle, ainsi que les Villages du Golf qui vont maintenant entrer dans une phase de réalisation.

Le principal enjeu de cette prochaine mandature sera l'Agglo 2B.

La discussion et le consensus de l'ensemble des conseillers municipaux et des 18 conseillers communautaires, y compris avec les élus d'opposition, seront prépondérants pour les grandes décisions car la part de Bressuire dans la représentation de l'Agglo 2B est relativement faible.

Le développement de Bressuire se fera en lien étroit avec celui du Bocage, et le Bocage ne se développera qu'à la condition que Bressuire se développe.

L'enjeu premier de l'Agglo 2B porte sur l'économie avec l'accompagnement d'entreprises et la création de zones. Malgré la situation préoccupante mais loin d'être désespérée, des implantations sont en effet programmées.

Monsieur le maire cite à cet effet un proverbe africain évoqué lors de la soirée des jeunes dirigeants la veille qui est significatif de la situation de l'économie actuelle : « l'arbre qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui croît ».

L'économie crée de l'emploi et de la richesse qu'il faut redistribuer pour créer d'autres services et de nouveaux équipements.

La Communauté d'Agglomération va impacter notre quotidien à travers ses compétences qui sont très larges.

L'autre enjeu de l'Agglo 2B porte sur la solidarité des communes et des territoires qui présentent des disparités géographiques, économiques, ce qui représente tout l'intérêt de ce regroupement dans un barrage « identitaire » pour rendre à la population des services quotidiens, culturels, de loisirs...

Fixation du nombre des adjoints

Dans le respect des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose que soient créés 9 postes d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, dans le respect de la parité.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à 9.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle sa volonté de diversifier et de diminuer le nombre de commissions.

Il ajoute que les indemnités des élus seront réajustées afin que les conseillers municipaux puissent y prétendre aussi.

Élection des adjoints

Selon les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Selon la délibération du Conseil Municipal de ce jour instituant 9 postes d'Adjoints, Monsieur le Maire informe que les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret.

il est proposé par Monsieur le Maire à l'élection de 9 adjoints, suivant la liste ci-dessous en indiquant les secteurs que chacun aura en charge :

NOM PRENOM	Fonction	Compétences
MOREAU Jean-François	1 ^{er} adjoint	Personnel
MENARD Emmanuelle	2 ^{ème} adjoint	Système associatif, Loisirs, Sport, Animation de la ville
BERNARD Erik	3 ^{ème} adjoint	Développement durable, Veille innovation, Optimisation du fonctionnement général de la ville
FERCHAUD Pascale	4 ^{ème} adjoint	Petite enfance (assistantes maternelles), Secteur social, Quartiers en difficulté
BEALU Christophe	5 ^{ème} adjoint	Urbanisme, Aménagement du territoire
LEFEVRE Pascale	6 ^{ème} adjoint	Saint-Porchaire, Jumelages, Site Internet, sécurité routière
BUREAU Pierre	7 ^{ème} adjoint	Bâtiments, C.T.M
TALLIER Marinette	8 ^{ème} adjoint	Affaires scolaires, Restauration collective
BONIN Robert	9 ^{ème} adjoint	Finances, Marchés publics

Monsieur le Maire évoque les conseils de quartier et leur découpage qui seront discutés lors d'un prochain Conseil Municipal, celui de Saint-Porchaire sera animé par Pascale LEFEVRE.

Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble des conseillers municipaux prennent part aux actions menées par la commune.

Il fait procéder au vote.

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Albert MERCERON – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire

- Marinette TALLIER – Assesseur
- Cécile GUINEFOLEAU – Assesseur

Votants : 33
Bulletins nuls : 5
Suffrages exprimés : 28
majorité absolue : 15

RESULTATS

Voix obtenues par la liste : 28
Bulletins nuls ou blancs : 5

La liste des 9 adjoints précitée a obtenu 28 voix, élue.

Monsieur le Maire précise que Marie JARRY et Philippe ROBIN ne sont pas adjoints car ils seront proposés aux postes de vice-présidents à la Communauté d'Agglomération, il leur demande néanmoins d'assister aux bureaux municipaux afin de faire le relais entre Bressuire et l'Agglo 2B.

En ce qui concerne les bureaux communautaires de la Communauté d'Agglomération, il n'y a que 4 membres élus de Bressuire sur 27 au total.

Monsieur Henri Papin qui avait en charge la gouvernance avait émis le souhait de privilégier les communes rurales.

Élection des maires délégués

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre d'une commune nouvelle créée après la loi du 16 décembre 2010, la création de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué, désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle (art L2113-11 nouveau CGCT).

Le maire délégué est élu par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue selon les mêmes modalités que pour l'élection du maire.

Monsieur le Maire indique que l'élection des maires délégués n'est plus liée au domicile.

Les fonctions de maire délégué et de maire sont incompatibles.

Le maire délégué remplit dans la commune déléguée les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Il peut être chargé, dans la commune déléguée, de l'exécution des lois et règlements de police et recevoir du maire les délégations prévues aux articles L2122-18 à L2122-20 du CGCT (art L2122-13 du nouveau CGCT).

La loi de 2010 prévoit que les conseils des communes délégués ne soient constitués que par des conseillers municipaux allant de 3 à 8.

Il sera donc procédé, lors du prochain conseil municipal, à une désignation de conseillers domiciliés dans la commune déléguée auxquels s'ajouteraient 3 conseillers municipaux, et des personnes de la société civile.

Il est procédé à l'élection des maires délégués.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Albert MERCERON – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Marinette TALLIER – Assesseur
- Cécile GUINEFOLEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Yannick CHARRIER

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| - reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| - Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- Yannick CHARRIER

33 voix, ELU

Yannick CHARRIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE BEAULIEU-SOUS-BRESSUIRE et a été immédiatement installé.

Il remercie les élus de lui accorder leur confiance.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE BREUIL-CHAUSSEE :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Serge LECOUTRE – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Bruno COTHOUIS – Assesseur
- Christelle GAZEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Bérangère BAZANTAY

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| - reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| - Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- BERANGERE BAZANTAY

33voix, ELUE

Bérangère BAZANTAY, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée MAIRE DELEGUE DE BREUIL-CHAUSSEE et a été immédiatement installée.
Elle remercie les élus de lui faire confiance et espère mettre en œuvre son savoir-faire au service des brogliens et des bressuirais

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CHAMBROUTET :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Albert MERCERON – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Marinette TALLIER – Assesseur
- Cécile GUINEFOLEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Jacques BROCHARD

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| – nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| – à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| – reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| – Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- JACQUES BROCHARD

33voix, ELU

Jacques BROCHARD, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE CHAMBROUTET et a été immédiatement installé.
Il remercie les élus de lui faire confiance de nouveau et revient sur ses premiers moments de maire délégué.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CLAZAY :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Serge LECOUTRE – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Bruno COTHOUIS – Assesseur
- Christelle GAZEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Michel CHARRIER

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| – nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| – à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| – reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| – Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- MICHEL CHARRIER

33 voix, ELU

Michel CHARRIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE CLAZAY et a été immédiatement installé.

Il remercie les élus pour leur confiance et continuera au cours de son 3ème mandat à contribuer au développement de Clazay et de Bressuire.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE NOIRLIEU :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Albert MERCERON – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Marinette TALLIER – Assesseur
- Cécile GUINEFOLEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Marguerite DUBRAY

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| - reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| - Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- **MARGUERITE DUBRAY**

33 voix, ELUE

Marguerite DUBRAY, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée MAIRE DELEGUE DE NOIRLIEU et a été immédiatement installée.

Elle remercie les élus pour leur confiance et s'engage à continuer de porter les projets de Noirliou ainsi que ceux de Bressuire.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE NOIRTERRE :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Serge LECOUTRE – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Bruno COTHOUIS – Assesseur
- Christelle GAZEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Jean-François MOREAU

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral : | 1 |
| - reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 32 |
| - Majorité absolue : | 17 |

ONT OBTENU

- **JEAN-FRANCOIS MOREAU**
- **FRANCOISE BLAIS**

31 voix, ELU

1 voix

Jean-François MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE NOIRTERRE et a été immédiatement installé.

Il remercie les élus de leur confiance et les habitants de Noirterre qu'il tient à rassurer par rapport à ses nouvelles fonctions qui ne l'empêcheront pas d'être aussi présent qu'auparavant.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE SAINT-SAUVEUR :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Christophe BEALU – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Marinette TALLIER – Assesseur
- Cécile GUINEFOLEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Albert MERCERON

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| - reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| - Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- ALBERT MERCERON

33 voix, ELU

Albert MERCERON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE SAINT-SAUVEUR et a été immédiatement installé.

Il remercie les élus pour leur confiance et adresse un grand merci à Christian Giret.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE TERVES :

Le Président de séance constitue le bureau de vote comme suit :

- Serge LECOUTRE – Président
- Marc BONNEAU - Secrétaire
- Bruno COTHOUIS – Assesseur
- Christelle GAZEAU – Assesseur

Monsieur le maire propose la candidature de Michel PANNETIER

- 1er tour de scrutin -

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 33 |
| - à déduire : bulletins litigieux énumérés au x articles L65 et L66 du Code Électoral : | 0 |
| - reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 33 |
| - Majorité absolue : | 17 |

A OBTENU

- MICHEL PANNETIER

33 voix, ELU

Michel PANNETIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé MAIRE DELEGUE DE TERVES et a été immédiatement installé.

Il remercie les élus pour leur confiance, confiance qui émane d'une équipe avec une grande force d'action, une cohésion à la réalisation des projets, il est très optimiste pour l'avenir.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 3 avril suivie d'une autre séance le 24 avril 2014 à 18h30.

Les questions relatives à la composition des commissions et des délégations y seront débattues.

Il propose à la liste d'opposition de présenter un élu titulaire et un élu suppléant au sein de la CAO, du CCAS, du SVL.

3 grandes commissions transversales seront proposées :

- voirie, bâtiments, travaux*
- petite enfance, scolaire, jeunesse, lien intergénérationnel, personnel*
- système associatif, animation, sport et culture.*

Christophe BEALU salue l'attitude constructive des élus de l'opposition quant à l'élection des maires délégués, et rappelle que c'était déjà la position adoptée par Marie-Andrée Ruault et lui-même lors du précédent mandat

Gaëlle Bernaud espère que leur collaboration sera constructive et que l'opposition soit partie prenante de la vie communale, leur liste représentant 22% des électeurs, il sera important que leurs voix soient entendues.

*Monsieur le Maire rappelle qu'il a toujours laissé une place à l'opposition, que la parole a toujours été libre au sein du Conseil Municipal.
Il revient aussi sur le succès relatif des urnes qui révèle une abstention importante, des votes blancs, des votes pour l'opposition et reste modeste devant une majorité qui est toujours très relative.*

Un additif sera proposé à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 3 avril 2014 qui se porte sur une subvention exceptionnelle accordée au C.O.B.

Robert BONIN invite ses collègues à venir à la prochaine foire de Bressuire sur le thème du Pérou.

RB

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

RB

Le Secrétaire de séance,

Marc BONNEAU



Le Maire,



JM Bernier
Jean-Michel BERNIER